



13^{ème} TOURNOI OPEN de VALENCE

Organisé par V.B.T.T

Samedi 6 janvier 2018

Homologation Nationale Catégorie B



Article 1 : Le tournoi est homologué National, il est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés au niveau national. Il se déroule suivant les règles de la FTTT, au Centre Sportif Universitaire, route de Malissard à Valence.

Article 2 : Les tableaux sont les suivants :

Tableau A : 09h00 : 5-8 < 900 points

Tableau B : 09h00 : 5-15 < 1600 points

Tableau C : 10h00 : 5-19 < 2000 points

Tableau D : 11h00 : 5-13 < 1400 points

Tableau E : 14h00 : 5-11 < 1200 points

Tableau F : 15h00 : 5-17 < 1800 points

Tableau G : 16h00 : Toutes séries

Tableau H : 16h00 : Féminines

Article 3 : Des poules seront organisées avec 2 qualifiés pour un TED et toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 4 : Les inscriptions sont limitées à 3 tableaux au choix.

Les droits d'engagement sont fixés à **10 €** pour 1 tableau, **18 €** pour 2 tableaux et **23 €** pour 3 tableaux. Nous prenons en compte le classement de septembre 2017.

Article 5 : Le tournoi se déroulera sur 32 tables. Les balles devront être en PVC de couleur blanche, agréées et seront fournies par les joueurs.

Article 6 : Le nombre d'inscrits par tableau est limité à **72** joueurs pour tous les tableaux. Les inscriptions se feront **uniquement sur le site internet suivant ... jusqu'au mercredi 3 janvier 2018**, dernier délai et ne seront **validées qu'en présence du règlement financier** (le paiement sur place sera majoré de 2 euros par tableau.). Elles seront prises par ordre d'arrivée à :

VBTT, Gymnase Bachelard 74, route de Montélier 26000 VALENCE.

Tout joueur, dont l'inscription sera refusée, faute de place, sera prévenu dans les plus brefs délais et sera remboursé intégralement.

L'organisateur se réserve le droit de compléter des tableaux par des inscriptions tardives, suite à des places vacantes ou à des forfaits ; dans ce cas, l'incorporation dans les poules ne tiendra pas forcément compte de la hiérarchie des classements.

Article 7 : Le scratch sera prononcé **5 minutes** après l'appel du juge arbitre. Le pointage sera effectué **30 minutes** avant le début de chaque tableau.

Article 8 : Les performances seront prises en compte pour les classements.

Article 9 : La participation des féminines est admise dans les tableaux masculins, l'intégration se fera en fonction du classement équivalent (nombre de points).

Article 10 : Le tournoi est réservé aux seniors et aux jeunes jusqu'à minimes. Les benjamins répondant aux conditions prévues par le règlement fédéral sont également acceptés.

Article 11 : Les **qualifiés** pour une compétition inscrite au calendrier **fédéral** ne pourront participer au tournoi.

Article 12 : Le tournoi se déroulera sans interruption. Les joueurs pourront se restaurer et se désaltérer à la buvette qui les accueillera tout au long du tournoi.

Article 13 : Le Juge-Arbitre du tournoi sera Mme Véronique Milhe-Poutingon (JA3) assisté de David Martel (JA1). Les décisions du Juge-Arbitre seront sans appel.

Article 14 : Le tirage au sort public aura lieu au Centre Sportif Universitaire, Vendredi 5 janvier 2018 à partir de 18h.

Article 15 : Le responsable du 13^{ème} Tournoi OPEN de VBTT sera M. MALLARD Eric (06.33.49.84.88) pour toutes questions d'ordre technique.

Article 16 : Les licences sont obligatoires.

Règlements fédéraux

II.606.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

II.606.2 Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- .Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- .Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- .Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- .Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
- .Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

-Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Le joueur perdant DOIT arbitrer le tour suivant.

Article 17 : Il est formellement interdit de fumer dans le Centre Sportif Universitaire. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Article 18 : **IMPORTANT** : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.htm

Article 19 : Chaque tableau est primé à partir des ¼ de finale, les prix seront en espèces ou en bons d'achat. L'organisateur se réserve le droit d'annuler à tout moment un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Article 20 : Participer au tournoi implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.